

toute critique de ma part, vu que je suis membre de l'opposition, serait considérée comme critique inspirée par des considérations politiques, mais si un personnage comme M. Camsell, qui connaît si bien le pays et ce ministère faisait, à titre de membre d'une commission royale comme celle qu'on propose, des critiques et des propositions, personne ne l'accuserait de parti pris politique. A mon sens, il est l'un de ceux qui seraient extrêmement compétents et capables de proposer les réformes qu'à l'instar de certains de mes associés et de plusieurs exploitants miniers je crois nécessaires dans ce ministère en particulier.

Nous aborderons tous les autres ministères du gouvernement. Il se peut que je formule des critiques, que je pose des questions au comité des comptes publics. Je reviens d'un comité qui a siégé quatre heures lundi, six heures, je crois, mardi et quatre heures mercredi, sept heures jeudi et près de huit heures vendredi, au sujet de la question dont il ne faut pas parler, celle des pipe-lines. Marie la Sanguinaire, reine d'Angleterre, aurait dit avant de mourir qu'on trouverait à sa mort le mot "Calais" inscrit sur son cœur. Si je meurs à bord du train qui m'emportera ce soir vers Toronto, on trouvera des "pipe-lines" parmi mes viscères.

M. Sinclair: Marie, reine d'Écosse.

M. Adamson: Non, Marie la Sanguinaire, et non pas Marie, reine d'Écosse qui a eu la tête tranchée. Je ne me trompe pas de reine. Sauf votre respect, l'examen des dépenses parlementaire suivant le système de comité est devenu archaïque. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les rapports du comité chargé d'étudier les dépenses du National-Canadien. M. Donald Gordon et ses experts ont comparu devant le comité, où ils ont exposé avec beaucoup de compétence leurs problèmes. La vérité est que le gouvernement a maintenant dépassé le stade du comité. Nous avons dépassé le stade du comité des comptes publics. Il n'existe pas dans le pays de plus grandes sources de dépenses que le Parlement. Aucun homme d'affaires, aucun particulier ne pourrait rester solvable et contrôler ses dépenses selon les méthodes dont le Parlement se sert.

Je veux dire un mot des organisations de coulissiers. Aujourd'hui, dans tous les pays démocratiques, tout député, élu par un vote donné librement, est exposé à subir la pression de ces groupes. On en a eu un exemple récemment. Les gens qui ont écrit aux députés récemment au sujet de l'évaluation des ressources et les divers groupements organisés en vue de la protection d'intérêts particuliers, sont tous en mesure, en temps

[M. Adamson.]

d'élections, d'exercer une pression sur les membres de la Chambre et sur tout corps législatif librement élu.

Il n'est que naturel qu'un candidat veuille se faire élire, que, par des promesses ou par une attitude conciliante, il s'écarte, pour ne pas irriter ses commettants, de la ligne de conduite que lui dictent les faits. On constate des signes de cette pression dans les débats de la Chambre, dans les discussions en comité et, de façon générale, dans la ligne de conduite adoptée dans tous les parlements librement élus.

Si une commission royale libre de toute attache politique comme l'est l'organisme que dirige M. Hoover aux États-Unis préparait un rapport analogue à celui qu'a présenté la commission américaine, on prendrait peut-être une attitude toute différente, beaucoup plus pratique et plus propre à assurer la prospérité de l'ensemble du pays.

Je tiens à rappeler au ministre des Finances (M. Abbott) que l'une des preuves les plus probantes qu'on ait actuellement de l'existence de cette attitude aux États-Unis, c'est que les membres du Congrès qui retournent à Washington sont presque unanimes à déclarer que la question des dépenses de l'administration centrale est celle qui préoccupe le plus leurs commettants. Le rapport Hoover a supplanté la guerre sourde, la loi Taft-Hartley et toutes les autres questions contentieuses dans l'esprit des membres du Congrès qui retournent à Washington.

C'est la chose la plus heureuse qui puisse arriver. Tant qu'on ne se rendra pas pleinement compte de tout ce que comporte l'ensemble des dépenses considérables de l'État et des répercussions de ces dernières sur la vie de chacun de nos citoyens, nous nous acheminerons vers un accroissement de ces dépenses et un accroissement des impôts jusqu'au jour, et il viendra, où la somme des dépenses nationales représentera une telle proportion de l'ensemble du revenu national que la restauration de la liberté individuelle sera devenue impossible. Le chiffre exact de cette proportion est peut-être discutable; il est certes inférieur à 35 p. 100 et peut-être supérieur à 25 p. 100. Aujourd'hui, cependant, les dépenses administratives du Canada représentent plus que 25 p. 100. Ce problème prime aujourd'hui au Canada toute question de sécurité ou d'ordre économique.

Il faut assurer ou restaurer l'efficacité aux nombreux services administratifs de l'État. Nous avons constaté que les méthodes que nous avons déjà à notre disposition n'obtiennent pas ce résultat. J'appuie donc, monsieur l'Orateur, la proposition d'amendement de mon chef, l'honorable député de Carleton